# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012

Délibération n° 2012.12.255

Contrat de développement 2008 - 2012 avec le département de la Charente : avenant à la convention d'application relative au camping

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 06 décembre 2012

Secrétaire de séance : Patrick BOUTON

#### Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

#### Ont donné pouvoir:

Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMADI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

### Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

#### Excusé(s):

François ELIE, Nadine GUILLET, Françoise LAMANT

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012**

DELIBERATION N° 2012.12.255

DIRECTION GENERALE ADJOINTE / MISSIONS TRANSVERSALES

Rapporteur: Monsieur le Président

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2008 - 2012 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE : AVENANT A LA CONVENTION D'APPLICATION RELATIVE AU CAMPING

Par délibération n°117 du 9 juillet 2009 du conseil communautaire a approuvé un Contrat de Développement 2008-2012 avec le Département qui a été signé le 15 octobre 2009. Ce contrat recense les différents projets structurants d'intérêt commun entre le GrandAngoulême et le Département de la Charente, et leurs financements croisés.

La participation du Département s'élève à **7 090 327 €** et celle du GrandAngoulême à **4 090 327 €**.

Le Département finance au bénéfice du GrandAngoulême les opérations suivantes : Camping du Plan d'eau à Saint-Yrieix sur Charente, Médiathèque d'Agglomération à Angoulême, Transports scolaires en secteur urbain, Cession de la parcelle AD n°30 à l'Isle d'Espagnac (site de Bel Air) et la ZAC Gare.

Le GrandAngoulême finance quant à elle le Contournement Est, la Maison Départementale des Solidarités, le Giratoire RN10 / RD 699 de St Michel ainsi qu'un volet routier (autres giratoires).

Afin de finaliser les conditions d'exécution du Contrat de Développement 2008-2012, il est proposé de procéder à un avenant à la convention d'application relative au Camping pour lequel le Département s'est engagé à hauteur de 500 000 € dans le cadre d'une convention spécifique signée en application de la délibération susvisée. Le versement du solde de la subvention (25%), initialement prévu en 2012, y est conditionné à l'obtention du classement 4 étoiles et des labels. Le résultat de ce classement ne pouvant intervenir qu'en 2013, il est proposé d'adopter un avenant permettant de proroger d'un an le solde de la subvention.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 27 novembre 2012,

**Je vous propose**, dans le cadre de l'exécution du Contrat de Développement 2008-2012,

**D'APPROUVER** l'avenant à la convention d'application relative au camping du Plan d'Eau ayant pour objet la prorogation d'un an du solde de la subvention versée par le Département.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
20 décembre 2012	20 décembre 2012